



Charte d'utilisation des ressources du Mésocentre de Centrale Nantes

Conditions d'accès et règles de bon usage des ressources de calcul

1. Objet et domaine d'application

La présente Charte a pour objet de formaliser les règles d'usage que l'Utilisateur s'engage à respecter en contrepartie de la mise à disposition des services et des ressources de calcul. Ces règles relèvent avant tout du bon sens et ont pour but d'assurer à chacun l'utilisation optimale des ressources, compte tenu des contraintes globales imposées par le principe de mutualisation. L'utilisation des systèmes d'information suppose le respect des règles visant à assurer la sécurité, la performance des traitements et la préservation des données confidentielles, dans le respect des dispositions légales et réglementaires.

L'utilisation des ressources du Mésocentre, qui suppose l'approbation préalable de la présente Charte, est soumise à autorisation. Elle peut être retirée, partiellement ou totalement, temporairement ou définitivement, en cas de non-respect de la Charte.

Le terme « Mésocentre » fait référence à l'ensemble des ressources matérielles et logicielles qui constituent les services de calcul offerts par l'institut de calcul intensif de Centrale Nantes, et le personnel en charge de son administration et de son exploitation.

Le terme « Utilisateur » désigne toute personne physique utilisant ou ayant accès aux ressources informatiques du Mésocentre, sans distinction de statut, y compris les prestataires de service et les administrateurs système et réseau.

2. Description des ressources

Les ressources communes en calcul scientifique mises à disposition des Utilisateurs sont des serveurs LINUX munis d'un large éventail de logiciels (langages, base de données, statistiques, ...) ainsi que le réseau d'accès à ces équipements y compris la connexion au travers du réseau RENATER¹ dont l'accès aux ressources peut avoir lieu :

- depuis les locaux mêmes de Centrale Nantes ou des laboratoires hébergés partenaires connectés sur le même réseau interne ;

¹ Un Réseau National de télécommunications pour la Technologie l'Enseignement et la Recherche pour fédérer les infrastructures de télécommunication pour la recherche et l'éducation sous forme d'un Groupement d'Intérêt Public.

- à distance, depuis une machine raccordée sur le réseau de RENATER ;
- à distance, à partir de toute machine connectée sur l'internet.

3. Engagements de l'Utilisateur

3.1. Droit d'accès

Le droit d'accès est personnel, incessible et temporaire. Il ne peut être utilisé que dans le cadre de l'activité professionnelle de l'Utilisateur conformément à la législation en vigueur. Il fait l'objet d'un renouvellement annuel, au 1er décembre. Il disparaît dès que son titulaire ne répond plus aux critères d'attribution tels que précisés dans le présent document. Il est révoqué dès que l'Utilisateur ne remplit plus les conditions d'accès. Ce droit est donné sous la forme d'un compte électronique (identifiant et mot de passe) au nom de la personne autorisée à travailler sur les ressources.

L'Utilisateur s'engage à ne pas utiliser des comptes autres que ceux pour lesquels il a reçu une autorisation. Il s'engage à s'abstenir de toute tentative de s'approprier ou de déchiffrer le mot de passe d'un autre Utilisateur.

3.2. Règles de sécurité

Les mots de passe sont les seuls et uniques contrôles d'accès aux ressources informatiques qui ont été allouées. Il importe donc à l'Utilisateur de veiller à bien choisir un mot de passe² complexe et robuste, à le garder confidentiel et à le modifier en cas de doute sur sa confidentialité.

Les identifiants et mots de passe doivent être gardés secrets et en aucun cas être communiqués à quiconque, y compris au personnel du Mésocentre.

L'Utilisateur est tenu à ne pas mettre à la disposition d'utilisateurs non autorisés un accès aux systèmes ou aux réseaux du Mésocentre, à travers des matériels autorisés dont il a l'usage.

L'Utilisateur s'engage à informer immédiatement le Mésocentre de toute perte, de toute tentative de violation ou anomalie relative à une utilisation de ses codes d'accès personnels.

² Recommandations de l'ANSSI - <http://www.ssi.gouv.fr/guide/mot-de-passe>



Institut de Calcul Intensif

3.3. Utilisation rationnelle des ressources

L'Utilisateur s'engage à effectuer une utilisation rationnelle et loyale des services et notamment du réseau, des ressources informatiques, afin d'en éviter la saturation ou leur détournement à des fins personnelles.

L'Utilisateur s'engage à ne pas effectuer, de manière volontaire, des opérations pouvant nuire au fonctionnement et à l'intégrité des ressources du Mésocentre. En outre, il s'engage à effectuer une utilisation rationnelle et raisonnée des espaces de stockage afin d'éviter ou de limiter la saturation de ceux-ci, au bénéfice de la communauté des Utilisateurs.

En cas d'abus, le personnel du Mésocentre se réserve le droit de mettre fin aux sessions de travail de l'Utilisateur afin de libérer des ressources, d'effacer ou de comprimer les fichiers qui occupent une place excessive sur disque ou qui n'ont pas de relation avec les travaux effectués sur le Mésocentre, après notification préalable envoyée à l'Utilisateur et respect d'un délai permettant à l'Utilisateur d'y remédier par lui-même. Le Mésocentre se réserve également le droit de changer la priorité ou de stopper l'exécution de la tâche responsable, en cas d'utilisation excessive des ressources de calcul ou non conforme aux règles d'utilisation et de partage équitables.

Il appartient à l'Utilisateur d'organiser ses propres solutions de sauvegardes.

3.4. Respect de la législation

L'Utilisateur est responsable, en tout lieu, de l'usage qu'il fait ou fera des ressources informatiques de calcul, d'analyse, de visualisation et des réseaux auxquels il a accès.

Il est rappelé ci-après, de manière non exhaustive, quelques principes inscrits dans la loi française. En effet, l'Utilisateur s'engage à n'effectuer aucune opération susceptible de porter atteinte de quelque façon que ce soit :

- au respect de la vie privée, au droit à l'image, au droit d'auteurs et droits voisins de toute personne physique ou morale, privée ou publique ;
- à la diffamation et l'injure ;
- à l'intégrité, la sécurité et la disponibilité des ressources du Mésocentre ;
- à l'ordre et à la sécurité publique ;
- aux biens et personnes par des faits constitutifs d'infractions pénales.

Lorsque l'Utilisateur est amené à constituer des fichiers comportant des données à caractère personnel, il veillera en particulier :

- à respecter les procédures préalables auprès de la CNIL (www.cnil.fr) ;
- à procéder à l'information préalable des personnes concernées quant à la destination du traitement de ces informations ;

- à procéder à l'information préalable des personnes concernées, quant au risque inhérent à Internet, que ces données soient utilisées dans des pays n'assurant pas un niveau de protection suffisant des données à caractère personnel.

Lorsque l'Utilisateur est amené à créer ou à utiliser des documents ou des dispositifs protégés par le droit d'auteur ou des droits voisins du droit d'auteur dans le cadre des services de publication proposés par le Mésocentre, il doit faire figurer, pour chacun des éléments concernés, une information sur leur propriété intellectuelle (nom(s) et qualité(s) du (ou des) auteur(s), sources et date de création), des précisions quant au caractère de chaque document (original ou adapté, nature des adaptations), ainsi qu'une indication précise sur les modes d'utilisation autorisés.

4. Obligation relative à la propriété intellectuelle

L'utilisation des logiciels (source ou binaire) et plus généralement de tout document (fichier, image, son, ...) doit se faire dans le respect de la loi sur la propriété intellectuelle, des recommandations fixées par les détenteurs de droits et des engagements pris par Centrale Nantes (dans les contrats de licences par exemple). En particulier :

- Il est strictement interdit d'effectuer des copies de logiciels commerciaux pour quelque usage que ce soit hormis une copie de sauvegarde dans les conditions prévues par le code de la propriété intellectuelle ;
- L'installation de tout logiciel ne peut se faire que dans le respect de la législation en vigueur, le respect des préconisations de l'auteur et de l'éditeur, et le respect des recommandations du Mésocentre. S'il y a lieu, il est subordonné au paiement de son droit d'utilisation ;
- Il est interdit de contourner les restrictions d'utilisation d'un logiciel.

5. Obligation de confidentialité

L'Utilisateur ne peut accéder qu'aux informations ou fichiers mis publiquement à disposition sur le réseau, ainsi qu'à ses informations ou fichiers personnels. Il lui est interdit de chercher à prendre connaissance d'informations ou de fichiers réservés à l'usage d'autres utilisateurs, même dans le cas où ces éléments ne seraient pas protégés par des dispositifs physiques ou logiques. Toute violation de la présente obligation est susceptible d'engager la responsabilité civile ou pénale de son auteur.

Toute tentative d'interception de communications entre tiers est interdite.



Institut de Calcul Intensif

L'Utilisateur est tenu à protéger et à garder strictement confidentielles les informations dont il aurait pu prendre connaissance à l'occasion de sa collaboration avec le Mésocentre.

L'Utilisateur est également tenu de prendre, avec l'aide éventuelle des administrateurs-système, les mesures de protection des données nécessaires au respect des engagements de confidentialité pris par Centrale Nantes vis-à-vis de tiers.

6. Analyse et contrôle de l'utilisation des ressources

Pour des raisons légales et des nécessités de sécurité, de maintenance et de gestion technique, l'utilisation des ressources matérielles et logicielles ainsi que les échanges via le réseau sont enregistrés dans des fichiers de journalisation. Ceux-ci sont ensuite stockés puis archivés pendant la durée légale autorisée, et en cas de nécessité, peuvent être exploités pour des besoins de recherche, de constatation et de poursuite des infractions pénales et dans le but de mettre des informations à la disposition de l'autorité judiciaire. Les fichiers de journalisation peuvent également être utilisés par le personnel du Mésocentre pour aider à résoudre des problèmes techniques.

7. Obligation légale

Il est rappelé que toute personne sur le sol français doit respecter l'ensemble de la législation applicable, notamment dans le domaine de la sécurité informatique.

Centrale Nantes s'oblige à respecter toutes les règles protectrices des intérêts des tiers et de l'ordre public et notamment à informer promptement les autorités publiques des activités illicites qu'il pourrait constater à l'occasion de l'utilisation de ses services.

Centrale Nantes s'oblige à prévenir ou à faire cesser toute violation des droits d'un tiers en retirant les informations litigieuses accessibles par ses services ou en en rendant l'accès impossible, dès lors qu'il en reçoit l'ordre par une autorité publique.

Le non-respect des règles de bonne conduite fixées par la présente Charte, ainsi que des textes de loi en vigueur, peut conduire à des sanctions administratives ou pénales.

8. Contact

Pour tout renseignement concernant ce document, contacter le Mésocentre à l'adresse suivante :

Institut de Calcul Intensif Mésocentre de Centrale Nantes

Campus Ecole Centrale
Bâtiment T (Porte 6 Niveau 0)
1, rue de la Noë

BP 92101
44321 Nantes Cedex 15
FRANCE

Téléphone : +33 (0)2 40 37 15 29
Télécopie : +33 (0)2 40 74 74 06

E-Mail : direction.ici@ec-nantes.fr

Engagement personnel de l'utilisateur

Je, soussigné(e) _____

_____ déclare avoir pris connaissance des dispositions de la présente Charte, et m'engage à les respecter. Dans le cas contraire, je ne pourrais pas m'opposer à la suppression de mon accès au Mésocentre de Centrale Nantes.

A _____

Le _____

Signature :